



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 12 septembre 2024

Publié le : 20/09/2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 5 septembre 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h36

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n° 53 incluse), M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Benoit VUILLEMIN

Secrétaire de séance : M. Gilbert GAVIGNET

Procurations de vote : M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ, M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 54), Mme Lorine GAGLILOLO donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, M. Christophe LIME donne pouvoir à M. André TERZO, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. René BLAISON, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à M. Jean-Paul MICHAUD

Délibération n°2024/2024.00244

Rapport n°10 - Dispositif aide au projet ambassadeurs/ ambassadrices Grandes Heures Nature

Dispositif aide au projet ambassadeurs/ ambassadrices Grandes Heures Nature

Rapporteur : M. Gilles ORY, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°7	30/08/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 « Grandes Heures Nature/manifestations sportives »	Montant prévu au Budget 2024 : 456 179 € Montant de l'opération : 5 000 €

Résumé :

Dans le cadre d'actions de mise en valeur du territoire de Grand Besançon Métropole par le biais du développement d'activités outdoor, il a été proposé d'aider les sportifs de référence qui proposent des actions de promotion du territoire et s'investissent par leur présence au Festival outdoor Grandes Heures Nature. En 2024, Justine Mathieux, triathlète spécialiste sur longue distance (Iron(wo)man) et Axelle Renard quadruple championne de France de canoé-kayak ont parrainé le Festival outdoor Grandes Heures Nature en faisant la promotion du dispositif « Grandes Heures Nature » sur les réseaux sociaux et en diffusant des films vidéo mettant en valeur le territoire de Grand Besançon Métropole.

Grand Besançon Métropole a fait le choix de promouvoir la richesse de son territoire en valorisant les pratiques liées à l'outdoor.

Cette volonté de renforcer l'attractivité territoriale de GBM se traduit notamment par l'organisation d'un festival annuel outdoor.

Afin d'accompagner cette politique de développement de territoire, GBM s'est appuyé dès 2019 sur l'expertise et la notoriété de sportifs d'envergure, pratiquants reconnus dans leurs disciplines respectives et implantés sur le territoire : le kayak, l'escalade, le trail ou encore le cyclisme en sport adapté.

En 2024 il a été proposé à différents athlètes identifiés comme ambassadeurs « Grandes Heures Nature » d'être forces de proposition en construisant des projets de mise en valeur du territoire au travers de leur pratique sportive.

Justine Mathieux, triathlète de haut-niveau en longue distance (Iron(wo)man) et Axelle Renard, céiste de haut-niveau se sont investies dans ce projet et ont accepté de parrainer le Festival outdoor Grandes Heures Nature en faisant la promotion du dispositif grandes Heures Nature sur les réseaux sociaux et en diffusant des films vidéo mettant en valeur le territoire de Grand Besançon Métropole.

En contrepartie de leur implication et mobilisation dans ce projet, il est convenu de leur attribuer, respectivement, un soutien financier de 2 500 €.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention suivante : 2 500 € à Justine MATHIEUX, ambassadrice GHN et 2 500 € à Axelle RENARD,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions de partenariats individuelles.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention* : 0

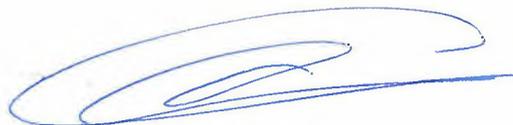
Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Gilbert GAVIGNET
Conseiller Communautaire Délégué

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

**Ambassadeur Grandes Heures Nature
de Grand Besançon Métropole**

Convention de partenariat

Entre :

Grand Besançon Métropole, représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente, agissant en vertu de la décision du Bureau du 17 mars 2022,

Et :

Madame

domiciliée

.....
.....

Préambule

Parmi les compétences relatives au domaine sportif, Grand Besançon Métropole peut organiser ou soutenir des événements sportifs à vocation d'agglomération.

Grand Besançon Métropole souhaite promouvoir la richesse de son territoire en valorisant les pratiques liées à l'outdoor.

Cette volonté qui doit permettre de renforcer l'attractivité territoriale de GBM se traduit notamment par l'organisation d'un festival outdoor annuel.

Afin d'accompagner la Collectivité dans cette politique de développement du territoire, GBM souhaite s'appuyer en 2024 sur l'expertise et la notoriété de sportifs d'envergure, pratiquants reconnus dans des diverses disciplines outdoor.

Actifs sur les réseaux sociaux, présents sur un certain nombre de manifestations de terrain et relais efficaces de l'image de GBM sur des compétitions internationales, ces athlètes contribuent à sensibiliser un large public aux différentes pratiques outdoor et à promouvoir le festival Grandes Heures Nature.

En contrepartie de leur implication et mobilisation dans ce projet, il est convenu de leur attribuer à chacun un soutien financier à hauteur de 2 500 € par an.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre GBM et Madamedans le cadre de la mise en valeur du territoire du Grand Besançon via la promotion des pratiques outdoor, de préciser les engagements réciproques et les conditions d'attribution du soutien apporté par GBM.

Article 2 - Durée

La convention est conclue à compter de sa signature pour se terminer le 31 décembre 2025.

Article 3 - Engagements de l'athlète « Ambassadeur Grandes Heures Nature »

Madames'engage à :

- promouvoir le territoire de Grand Besançon Métropole comme terre d'outdoor au-delà du périmètre de GBM,
- participer à la promotion du festival : teasers vidéo, présence sur les réseaux sociaux, communication sur les médias spécifiques, réaliser des « tutos » sous la forme « j'ai testé pour vous une discipline outdoor »,

- autoriser GBM à utiliser son nom et son image sur des supports de promotion et de communication du territoire, terre d'outdoor,
- transmettre à GBM tout support visuel (photographies, vidéos) pouvant servir la promotion du festival et du territoire métropolitain,
- participer à des actions de promotion et de communication du festival organisées auprès des Grands Bisontins,
- travailler avec GBM à la venue d'autres athlètes emblématiques de sa discipline.

Un plan d'actions à mener en 2024-2025 sera construit lors d'une rencontre individuelle avec chaque athlète.

Ce document servira de référence pour le versement du solde de la participation financière de la Collectivité.

Article 4 - Engagements de GBM

Grand Besançon Métropole s'engage à :

- assurer une utilisation de l'image de l'athlète dans le respect scrupuleux de sa vie privée et de sa réputation. Lors de toute parution, un exemplaire sera transmis sur simple demande,
- verser à l'athlète une aide financière d'un montant de 2 500 € pour le soutien à la promotion de Grandes Heures Nature notamment du Festival outdoor.

Article 5 - Modalités de versement

La participation financière sera versée selon les modalités suivantes :

- 1 000 € à la signature de la convention,
- 1 500 € à l'issue du festival Grandes Heures Nature et d'un bilan des actions menées.

Article 6 - Résiliation

En cas de non-respect d'une des clauses ci-dessus, chaque partie pourra dénoncer la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception.

En outre, GBM se réserve le droit de réviser le montant de la convention ou d'exiger le reversement total ou partiel des sommes versées en cas de :

- non-exécution des engagements,
- manquements graves aux obligations de respect des principes du sport de haut niveau et des règles de déontologie du sport.

Article 7 - Litiges

A défaut d'accord amiable pour le règlement d'éventuels différends dans l'exécution de la présente convention, les litiges seront soumis au tribunal compétent.

Fait à Besançon, le

L'athlète

La Présidente,

Madame

Anne VIGNOT
Maire de Besançon